ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Crise économique et financière

Plan de relance du Conseil d'Etat

Mesures de soutien à l'emploi, aux entreprises et au secteur de la construction

La chancellerie d'Etat communique :

A la suite de la présentation lundi 16 février 2009 des comptes 2008, avec l'annonce de l'affectation de 35 millions à différents fonds pour pallier les effets de la crise, le Conseil d'Etat in corpore a présenté ce jeudi 19 février 2009 son plan de relance. Dans ce rapport au Grand Conseil, le Conseil d'Etat informe de l'état de la situation financière et économique du canton et présente les mesures lancées ou envisagées pour accompagner et soutenir l'économie. C'est un montant de 35 millions de francs qui sera consacré à ces mesures, dont 24 millions de francs disponibles en 2009, si le Grand Conseil accepte trois crédits destinés au soutien de l'emploi (10 mios), des entreprises (10 mios) et de l'énergie (4 mios). Le rapport du Conseil d'Etat sera discuté devant le Grand Conseil lors de la session des 31 mars et 1er avril 2009.

Action du Conseil d'Etat dès octobre 2008

Dès septembre 2008, l'économie mondiale a subi une dégradation à la fois rapide, brutale et contagieuse. En l'espace de quelques semaines, les valeurs boursières se sont retrouvées à leur niveau de 2005. Dès octobre 2008, le Conseil d'Etat a pris conscience du risque que cette dégradation de la situation économique et financière faisait peser sur l'économie et la population neuchâteloise.

Le Conseil d'Etat a ainsi constitué un groupe de suivi et pris les premières mesures d'accompagnement et de soutien qu'imposaient l'urgence de la situation. Il a ensuite, parallèlement, posé les pierres de la coordination avec les principaux acteurs publics et privés concernés. Enfin, dès la session de novembre 2008, il a régulièrement informé le parlement cantonal de l'évolution de ses travaux.

Secteur industriel neuchâtelois touché

Durant le dernier trimestre 2008, la situation s'est dégradée. Les effets de la crise économique et financière semblent désormais s'être répercutés sur l'ensemble du secteur industriel neuchâtelois.

CH-2001 NEUCHÂTEL CHATEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 CORINNE.TSCHANZ@NE.CH WWW.NE.CH

Si le taux de chômage du canton de Neuchâtel évolue de façon identique au taux de chômage national, le canton de Neuchâtel enregistre un taux supérieur à la moyenne nationale avec 4,3% à fin janvier 2009, soit un total de 3.700 chômeurs inscrits dans les ORP. Et selon les prévisions du Service cantonal de l'emploi, ce taux pourrait atteindre 4,6% en moyenne annuelle en 2009 (contre 3,3% en 2008), soit augmenter de plus de 1 point. Le canton de Neuchâtel doit aussi s'attendre à une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit dès la fin de l'année 2009.

Impact de la conjoncture sur les finances cantonales

La récession qui frappe aujourd'hui l'économie exige aussi de revoir les prévisions fiscales pour 2009. Si une diminution de l'impôt direct des personnes physiques n'est pas à craindre dans l'immédiat, l'avenir s'annonce plus sombre pour les personnes morales. Les perspectives sont mauvaises, y compris dans l'industrie horlogère. La cherté du franc suisse, des carnets de commandes sensiblement moins remplis, ainsi que le climat de confiance qui s'est détérioré, laissent augurer des recettes notablement moins bonnes que celles inscrites au budget 2009 de l'Etat. Toutefois, le budget 2009 ne devrait pas être touché de manière significative au niveau des charges, qui pourraient être inférieures de 5 à 10 millions de francs.

Plan de relance du Conseil d'Etat

En plus d'être coordonnée avec les autres cantons et la Confédération, le plan du Conseil d'Etat est séquencé en fonction de l'aggravation de la crise, de manière à ce que chaque franc dépensé ait le meilleur impact possible. Il faut ainsi distinguer la phase de ralentissement que nous vivons aujourd'hui, la phase de récession qui pourrait s'engager rapidement selon le SECO et une phase de dépression qui pourrait suivre. Les deux premières phases nécessitent des mesures conjoncturelles et la dernière des mesures structurelles. Toutes les mesures sont à préparer immédiatement, mais enclenchées au moment nécessaire.

1. Soutien à l'emploi
Cette mesure conjoncturelle a pour but de maintenir en emploi les personnes qui sont menacées de chômage pour des raisons conjoncturelles. Un montant de 10 millions permettrait de soutenir l'emploi de 660 personnes par an par la prise en charge d'au maximum un quart d'un salaire moyen de 5.000 francs durant 12 mois. L'effet multiplicateur de la mesure est positif puisque chaque franc dépensé par l'Etat induit trois francs dépensés par l'entreprise bénéficiaire.

Opérationnelle depuis le 1er décembre 2008, cette mesure est toutefois soumise à l'approbation du Grand Conseil, son financement faisant l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 10 millions de francs, pour l'année 2009, qui seront destinés aux mesures de soutien du fonds d'intégration professionnelle. En cas d'acceptation par le Grand Conseil, le financement de cette mesure sera assuré pour moitié par les communes.

2. Soutien aux entreprises
Cette mesure conjoncturelle a pour but de favoriser l'accès des entreprises aux liquidités et aux crédits par le cautionnement ou la prise en charge d'intérêt. A titre d'exemple, un crédit de 5 millions de francs permettrait d'accorder des cautionnements pour un montant de 70 millions de francs. Le même montant de 5 millions de francs permettrait de soutenir l'accès au crédit par la prise en charge partielle des intérêts. En considérant un taux moyen de 6% et une aide à raison d'un tiers sur 5 ans, soit 2%, cette mesure permet de soutenir l'accès à des crédits portant sur un montant de 50 millions de francs par an.

Cette mesure est opérationnelle et les premiers contacts avec notamment la BCN ont été établis. Son financement fait toutefois l'objet d'une demande de crédit supplémentaire pour 2009 de 10 millions de francs au Grand Conseil.

3. Programme d'impulsion Energie
Cette mesure consiste à préparer et anticiper le programme national d'assainissement énergétique de bâtiments en cours de préparation par les cantons et l'Office fédéral de l'énergie et promouvoir la recherche en matière d'énergies renouvelables.

L'augmentation des subventions accordées aux propriétaires de bâtiments neuchâtelois (mesure conjoncturelle) permettra de poursuivre les mesures existantes (subventions pour rénovations MINERGIE, pose de capteurs solaires thermiques et d'installations de chauffages au bois) et d'entamer de nouvelles mesures en prévision du programme national d'assainissement des bâtiments qui suivra en 2010.

Le Conseil d'Etat souhaite inscrire dans son plan de relance une perspective énergétique forte en mettant sur pied un programme d'aide et d'incitation à l'utilisation d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie afin d'arriver à garantir à terme l'autonomie énergétique du canton et de réaliser d'importantes économies tant pour les collectivités publiques que pour les particuliers.

Ce programme contient notamment un important volet de soutien à la recherche en matière d'énergies renouvelables (mesure structurelle), visant à mettre en valeur les compétences de niveau mondial du CSEM, de l'Université et de l'EPFL en matière d'énergie solaire et d'énergie géothermique. Par ailleurs, Neuchâtel est la seule Université de Suisse à disposer d'une chaire en géothermie, sans oublier la création du Centre de recherche en géothermie (CREGE) également à Neuchâtel.

Cette mesure se veut une réponse au problème aigu du manque d'énergie et à la nécessité inscrite dans la Constitution de promouvoir le développement durable. Elle offre la possibilité de participer à la diversification de l'économie neuchâteloise.

Ces mesures « Energie » font toutefois l'objet d'une demande de crédit supplémentaire de 4 millions de francs au Grand Conseil pour 2009.

Les deux mesures suivantes font partie des mesures applicables en cas de crise et ne sont pas destinées à être lancées avant que la situation économique dans le domaine de la construction ne se soit détériorée. Leur analyse se poursuivra ces prochains mois en coordination étroite avec les communes, les autres cantons, la Confédération et les acteurs économiques concernés.

4. Programmes de travaux publics ciblés
Il s'agit de lancer des programmes dont le but est de soutenir le potentiel de construction cantonal, notamment dans le domaine de la construction et de ses branches annexes, soit les bâtiments publics (rattrapage de l'entretien différé, accélération de projets de transformation avancés) et les routes et ouvrages d'art (rattrapage de l'entretien différé). Cette mesure est structurelle, mais elle possède un effet ponctuel.

5. Programme d'impulsion Rénovation
Le but de cette mesure est de soutenir le potentiel de construction cantonal, notamment dans le domaine de la construction et de ses branches annexes, et de favoriser l'économie locale par l'incitation à la construction et la rénovation de logements à loyer modéré. Cette mesure est structurelle mais elle a un effet ponctuel.

6. Tableau de veille macro-économique en ligne
Afin d'observer et d'anticiper les phénomènes macro-économiques qui touchent le canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de disposer d'un tableau de bord synthétique rassemblant les principaux indicateurs économiques et leurs perspectives de développement pour les années suivantes. Réalisé par le Service de l'économie (NECO) via son Office de la statistique (OSTAT), ce tableau de bord permet de disposer rapidement, d'un coup d'œil, des tendances et des perspectives des principaux agrégats économiques, à un niveau international, national et cantonal. Disponible dès ce jour sur www.ne.ch/stat, il sera mis à jour trimestriellement (mi-février, mi-mai, mi-août et mi-novembre).

Par son analyse et ses propositions, le Conseil d'Etat a pour objectif d'atténuer, dans la limite des moyens de l'Etat, l'effet de la crise financière et économique sur la population et les entreprises neuchâteloises.

Avec une maîtrise des finances publiques retrouvée, avec un niveau démographique et d'emploi jamais atteint, avec des services de l'économie et de l'emploi renforcés et concentrés, avec le secteur nouveau de l'énergie à développer, le canton est armé pour faire face à la crise et se préparer efficacement à la reprise.

L'objectif est donc aussi que la population neuchâteloise garde foi et confiance en l'avenir.

- **Retrouvez le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le plan de relance du Canton de Neuchâtel sur le site internet de l'Etat de Neuchâtel sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 19 février 2009